

;COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le dix sept février à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

Présents : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, P.Y. RENAUD, T.VIEILLOT, B. HAEGELI et Mesdames N. LOISIL, C.-L. CHASTANIER, M. DUFFAUD M. GUY

Absents excusés: S. ROUQUETTE, R.LAVOINE

Secrétaire de séance : C.L. CHASTANIER

Date de la convocation : 9 février 2010

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de séance du 18 décembre 2009 et ses délibérations.
Vote à l'unanimité

1 - AVENANT REMPART SUD

Suite à la réunion de la Commission MAPA, Monsieur le Maire propose de signer les 2 avenants concernant la reconstruction du Rempart Sud à caractère urgent: réparation de désordres sur parapet et sauvegarde des ouvrages aux abords immédiats.

Avenant n°1 de 9 960.00€ H.T. Avenant n°2 de 12 420.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 voix Pour et 1 Abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les 2 avenants.

2 - RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention ATESAT passée avec la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (anciennement DDE) est arrivée à échéance le 31 décembre 2009. Cette convention se traduit par du conseil et une assistance dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la voirie et des ouvrages d'art.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide de signer le renouvellement de la convention de base avec les 4 missions complémentaires pour un coût annuel de 242€.

3 - ZONAGE D ASSAINISSEMENT

Mr. Jean-Marc FRANCOIS présente le projet de zonage d'assainissement réalisé par le bureau d'étude GINGER Environnement et Infrastructure. Il précise que le zonage d'assainissement doit être conforme au Plan Local d'Urbanisme.

Ce document sera mis en enquête publique en même temps que le Plan Local d'Urbanisme.

4 -PLAN LOCAL D URBANISME

La période de consultation auprès des personnes publiques associées vient de se terminer. La plupart des avis dont ceux de la Préfecture, du Conseil Général, de la Chambre de Commerce et d'Industrie ont été favorables avec réserves, celui du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été défavorable.

Ce dernier avis est notamment motivé par un dépassement du pourcentage des surfaces d'extension urbaines. Le seuil d'augmentation des surfaces aujourd'hui construites étant plafonné à 15% par le SCOT.

En conséquence, Monsieur le Maire propose l'annulation de la délibération du 4 septembre 2009 laquelle arrêta le Plan Local d'Urbanisme et ceci afin de retravailler les différents points soulevés.

Vote à l'unanimité.

5 - PROJET DE PERIMETRE D UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES EN UZEGE

Mr Pierre-Yves RENAUD, vice-président de l'Entente Intercommunale pour une Communauté de Communes Unique en Uzège, donne lecture des comptes-rendus des groupes de travail (gouvernance, compétence, finance) ainsi que du projet de pacte communautaire.

A l'issue de celle-ci, Monsieur le Maire propose de voter à propos du projet de périmètre proposé par le Préfet, relatif à une nouvelle Communauté de Communes en Uzège.

Ce périmètre comprend la Communauté des Communes de l'Uzège, la Communauté des Communes du Grand Lussan ainsi que les 7 communes suivantes : Aubussargues, Baron, Bourdic, Collorgues, Foissac, Garrigues –Sainte-Eulalie et Saint Dézéry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix Pour et 2 Abstentions accepte le projet.

6- DEMANDE D AGREMENT GARDE PARTICULIER

Monsieur le Maire propose de déposer en Préfecture une demande d'agrément de Garde Particulier concernant Mr Philippe BERTRAND sur les propriétés communales relevant de la police des bois et forêts.

Vote à l'unanimité.

7 - BAIL PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe que le bail de 6 ans avec l'Association Culturelle s'étant achevé, il est nécessaire de renouveler celui ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de reconduire le bail dans les mêmes conditions et ce pour une durée de 6 ans.

8 - APPROBATION BILAN TECHNIQUE 2009 SIAEP EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu technique du syndicat des eaux de la Région de Lussan pour l'année 2009 :

* Service de l'assainissement collectif : 475 branchements, 15 km de canalisations et 7 stations d'épuration. Le Syndicat est chargé de la réparation et de l'entretien du réseau d'eaux usées et des stations des communes de Lussan, Fons-sur-Lussan, Vallérargues.

* Service de l'eau potable : 690 branchements, 48 km de canalisations, 2 forages, 22 bornes à incendie, 131 000 m³ distribués en 2009. Le Syndicat est chargé des réparations des ouvrages (canalisations et vannes, entretien forages, relevés des compteurs...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte rendu d'exploitation de service de l'eau potable pour l'année 2009 et le compte rendu d'exploitation du service de l'assainissement collectif pour 2009.

9 - CARTE D AFFOUAGE

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'actualiser la délibération du 11 février 2000 mentionnant le montant de la carte d'affouage à 200 francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que le montant annuel de la carte d'affouage restera à 31,00€ pour l'année 2010 et s'élèvera à 35,00€ à partir de l'année 2011.

Les conditions d'attribution restent inchangées. Ainsi les cartes d'affouage sont :

- > Nominatives
 - > Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile
 - > Délivrées aux seuls administrés résidants à titre principal sur la Commune,
- La coupe est limitée à 10 tonnes de bois par an et par carte.

10 - LICENCE TAXI

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du gérant des taxis NABAIS en vue d'être inscrit sur une liste d'attente pour obtenir une licence de taxi sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte l'inscription sur la liste d'attente du gérant des taxis NABAIS.

11 - QUESTIONS DIVERSES

* Village Fleuri : À l'initiative de Mr Thierry Vieillot, notre commune a été présentée au Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris 2009 dans la catégorie des communes de moins de 1 000 habitants.

La commune a reçu le prix d'encouragement avec un bon d'achat pour les plantes d'une valeur de 330€, un livre et un diplôme.

* Repas des Aînés : Le repas des aînés s'est déroulé le 13 décembre 2009 au restaurant « Sarrazin » à Ornac l'Aven. Un car a fait le tour des hameaux pour accompagner les personnes qui le désiraient.

39 personnes de plus de 65 ans ont participé au repas.

54 colis ont été distribués.

2 compositions florales ont été adressées aux 2 personnes centenaires de la commune.

La séance est levée à 20h30.